



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
22 avril 2012  
Français  
Original: anglais

---

**Treizième session**

Doha (Qatar)  
21-26 avril 2012

**Réunion des ministres africains du commerce**

**Réunion préalable à la treizième session de la Conférence**

**Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED**

## Réunion des ministres africains du commerce

### Appui de la CNUCED aux pays africains pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine pour l'accélération du commerce intra-africain

1. La réunion ministérielle, qui a eu lieu à Doha (Qatar) le 20 avril 2012, a été présidée par M<sup>me</sup> Hannah Tetteh, Ministre du commerce, de l'industrie et du développement du secteur privé du Ghana. Des déclarations liminaires ont été prononcées par: M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED; M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU; M. Cheick Sidi Diarra, Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; M<sup>me</sup> Valentine Sendanyoye Rugwabiza, Directrice générale adjointe de l'Organisation mondiale du commerce; et M<sup>me</sup> Treasure Maphanga, Directrice du commerce et de l'industrie, parlant au nom de la présidence de l'Union africaine. M. Guillermo Valles, Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, a fait office de secrétaire de la réunion. Des exposés ont été présentés par M. Valles, M<sup>me</sup> Anne Miroux, Directrice de la Division de la technologie et de la logistique, M. Taffere Tesfachew, Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et programmes spéciaux de la CNUCED, et M. Nadir Merah, chef de la Division du commerce de la Commission de l'Union africaine.

2. L'objectif de la réunion était d'examiner de quelle façon la CNUCED et d'autres entités pouvaient soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour l'accélération du commerce intra-africain adopté par l'Union africaine. Le Plan avait été approuvé à la dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie), en janvier 2012. Sa mise en œuvre constituait une étape décisive pour la création d'une zone continentale de libre-échange en Afrique, également entérinée par le Sommet de l'Union africaine.

3. Depuis sa création, la CNUCED travaillait en étroite collaboration avec les pays africains pour trouver des solutions à leurs problèmes de commerce et de développement, anciens et nouveaux. En tant qu'organisme du système des Nations Unies spécialement chargé des questions de commerce et de développement, elle réalisait des analyses et encourageait des initiatives de coopération – aux niveaux national, régional et mondial – dans l'optique d'une croissance et d'un développement durables dans le monde en développement. Dans le cadre de son mandat, elle déployait beaucoup d'efforts pour fournir une assistance technique et des conseils stratégiques aux pays africains. Ses travaux de recherche et d'analyse portaient sur des questions courantes et des questions prioritaires, allant de la gestion des marchés de produits de base et de la forte concentration de la production et du commerce au rôle de l'investissement étranger direct, l'efficacité de l'aide publique au développement, la dette, les négociations commerciales aux niveaux régional et multilatéral et l'importance croissante de la coopération Sud-Sud.

4. Au cours de la discussion, le secrétariat de la CNUCED a dit que la collaboration continue de la CNUCED avec les décideurs et les parties prenantes en Afrique avait permis d'identifier un certain nombre de problèmes de commerce et de développement qui pouvaient freiner le processus d'une intégration intra-africaine et multilatérale. En premier lieu, il y avait la lenteur de la transformation structurelle en Afrique et ses incidences sur le commerce et le développement. En deuxième lieu, les exportations africaines provenaient toujours, pour l'essentiel, du secteur des produits de base. Un certain nombre de participants ont reconnu qu'une plus grande ouverture aurait dû favoriser une plus large diversification de la production. Les ministres sont convenus qu'ils ne devaient pas relâcher

leurs efforts. En troisième lieu, les exportations africaines restaient fortement orientées vers les marchés traditionnels des pays du Nord et participaient assez peu du commerce intrarégional. Les participants à la réunion ont d'une manière générale reconnu que ces problèmes avaient été un frein à la contribution potentielle du commerce à la croissance et au développement. Il fallait donc s'y attaquer de façon concrète et sans attendre pour qu'une coopération effective préside à la mise en œuvre du Plan d'action.

5. Le commerce intrarégional était essentiel pour stimuler et soutenir la croissance économique. En Afrique, il ne représentait que 11 % du commerce global africain. Un accroissement du commerce intra-africain serait bénéfique, mais cela exigeait des mesures de soutien, y compris une amélioration de la logistique du commerce et des transports et un transfert de technologie plus efficace, adapté aux conditions locales. L'expérience montrait également que le commerce intrarégional était moins vulnérable aux chocs économiques internationaux – ce qui était important, même si l'Afrique avait quelque peu réussi à éviter les effets néfastes de la récente récession mondiale. Il pouvait également créer des emplois et encourager l'expansion des capacités productives, permettant à des pays voisins de partager technologies et méthodes, et d'améliorer la qualité des produits africains.

6. Il y a eu consensus pour considérer qu'en matière d'intégration régionale en Afrique, il fallait mettre l'accent non seulement sur l'accès aux marchés, mais aussi sur une intégration axée sur le développement, notamment le développement des infrastructures et des capacités productives. Par ailleurs, une bonne mise en œuvre du Plan d'action passait par la création d'une architecture institutionnelle permettant de disposer d'un système efficace de suivi, d'un mécanisme de règlement des différends et de mécanismes d'harmonisation des réglementations intérieures.

7. Les participants ont défini les domaines dans lesquels la CNUCED pouvait aider l'Union africaine à mettre en œuvre le Plan d'action. Le soutien de la CNUCED serait fonction des demandes exprimées et suivrait une approche pratique et pragmatique. Les activités s'appuieraient sur le propre programme de travail de l'Union africaine relatif à la mise en œuvre du Plan d'action et seraient coordonnées avec celles d'autres partenaires et parties prenantes. Les ministres ont précisé qu'il fallait veiller à ne pas exclure des discussions futures des groupements régionaux tels que le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté de l'Afrique de l'Est.

8. Les domaines dans lesquels la CNUCED apporterait principalement un appui seraient ceux qui ont été identifiés dans le Plan d'action, en particulier a) la politique commerciale, b) la facilitation du commerce et c) le renforcement des capacités productives pour le commerce. La CNUCED s'employait à assurer un traitement intégré du commerce et de la politique commerciale en aidant les pays à élaborer un cadre de politique commerciale, en soutenant les négociations commerciales, en organisant des réunions d'experts sur les services, le développement et le commerce, en conduisant des examens de la politique relative aux services, et en encourageant une intégration régionale intra-africaine, par exemple dans le cadre de la SADC et du COMESA. Elle s'intéressait également à la question des mesures non tarifaires, notamment dans le cadre de l'initiative relative à la transparence dans le commerce. Un soutien pouvait également être fourni dans d'autres domaines spécifiques – notamment, harmonisation des règles d'origine, identification de secteurs d'exportation nouveaux et dynamiques, politiques dans le secteur des services. S'y ajoutaient des programmes tels que le programme relatif au Système douanier automatisé (SYDONIA), qui étaient appliqués dans 41 pays. Les services portuaires, le renforcement des capacités pour la facilitation du commerce, la formulation et l'application d'une politique des transports, la conception d'une politique régionale des transports pour stimuler le commerce intra-africain, les examens de la politique

d'investissement, le renforcement des capacités pour la technologie et l'innovation, et l'information commerciale étaient également importants.

9. Parmi de possibles nouveaux domaines de coopération entre la CNUCED, l'Union africaine et ses membres concernant les questions de transport et de facilitation du commerce figuraient la conception et la mise en œuvre d'initiatives pour une politique de transports durables et des politiques correspondantes en matière de communication et de logistique. L'appui de la CNUCED au renforcement des capacités productives pouvait contribuer à l'apprentissage et à la modernisation technologiques dans les secteurs productifs. Toutefois, renforcer les capacités productives dans les pays africains passait également par la mobilisation d'un financement adéquat et efficace du développement. D'une manière plus large, la CNUCED pouvait aussi fournir une assistance pour l'élaboration d'une législation sur l'investissement et la promotion de régimes de l'investissement, les chaînes régionales de valeur et les politiques de développement de la technologie. D'après les ministres et le secrétariat, il était essentiel de stimuler le commerce intra-africain de denrées vivrières, en particulier en améliorant les capacités de production et en promouvant les chaînes régionales de valeur. Il fallait également accroître la participation du secteur privé et intégrer les questions de parité hommes-femmes dans l'élaboration de la politique commerciale.

10. D'autres organisations internationales et organismes régionaux ont débattu de leurs modalités de contribution à la mise en œuvre du Plan d'action, en particulier dans les domaines de la facilitation du commerce, du renforcement des capacités institutionnelles, de la réduction des coûts de transport, de l'harmonisation et de la simplification des procédures douanières, et du financement du commerce, y compris la convertibilité monétaire. Les règles régissant le système commercial multilatéral étaient également d'une importance fondamentale; elles devaient guider la mise en œuvre du Plan d'action et pouvaient aider à améliorer la facilitation du commerce. D'autres efforts interinstitutionnels tels que l'Initiative d'aide au commerce et le Cadre intégré renforcé en faveur des pays les moins avancés ont été considérés comme des mécanismes essentiels pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action. Un domaine fondamental était celui des capacités productives, l'un des domaines prioritaires définis dans le Plan d'action. L'Initiative d'aide au commerce avait permis de recentrer l'aide sur le renforcement des capacités productives, mais beaucoup restait à faire. Promouvoir les chaînes de production régionales et identifier les obstacles au développement des entreprises étaient des activités tout à fait prioritaires qui pouvaient contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action.

11. Les ministres africains ont dit qu'il était important de promouvoir l'intégration régionale et d'améliorer les infrastructures et la facilitation du commerce. Ils ont remercié la CNUCED de s'être proposée d'aider l'Union africaine à mettre en œuvre le Plan d'action. Différents éléments devaient être pris en compte à cet égard: coordination avec des groupements économiques régionaux africains tels que le COMESA, la SADC et la Communauté de l'Afrique de l'Est; réalisation d'études scientifiques sur la production agricole et la compétitivité de l'agriculture, la formation, l'éducation, l'annulation de la dette et la parité hommes-femmes; et recension des enseignements tirés de l'expérience d'autres pays et régions.

12. La Présidente et le Secrétaire de la réunion ont réaffirmé l'engagement de la CNUCED et d'autres partenaires de fournir un appui pratique et concerté à la mise en œuvre du Plan d'action. Tous les partenaires devaient travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organismes régionaux. Il fallait promouvoir un dialogue et des échanges continus pour assurer une véritable coopération pour la mise en œuvre du Plan d'action. Le soutien et l'engagement politique vigoureux qui sous-tendaient le Plan d'action constituaient une chance pour l'intégration économique, la croissance et le développement en Afrique.